

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2243)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 906

présenté par
M. Bazin

ARTICLE PREMIER

À la première phrase de l'alinéa 30, après le mot :

« médicale »,

insérer les mots :

« et sociale ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Pour favoriser l'accueil d'enfants dans les meilleures conditions, il convient de procéder à une évaluation la plus large possible. C'est ainsi qu'outre une évaluation médicale, il convient de procéder aussi à une évaluation sociale, dans l'intérêt de l'enfant.